

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 2054, 20° Avenue, à Saint-Augustin-de-Desmaures, a été déposée le 12 mai 2017.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, au Service du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 24 mai 2017

Le greffier
Daniel Martineau, notaire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

7250244

www.ville.st-augustin.qc.ca